

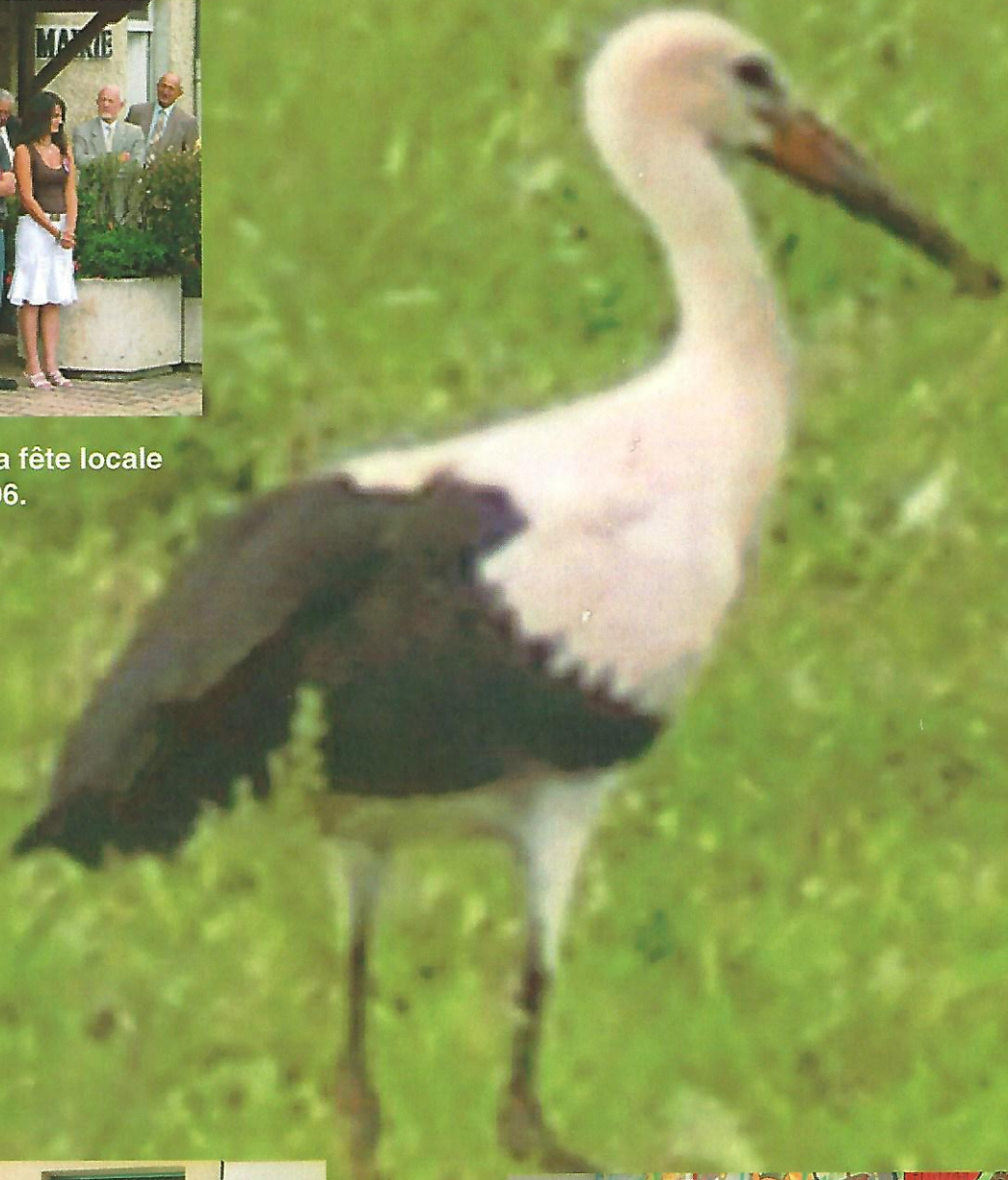
# ARTIGUELOUTAN

Bulletin Municipal n°21

Octobre 2006



Les conscrits lors de la fête locale  
le 18 juin 2006.



Rentrée scolaire 2006,  
les enseignants et les employées municipales.



Danse au foyer rural d'Artigueloutan



# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Poublan ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 29 juin 2006 : Absents : Marie-France Bonnefoy a donné pouvoir de voter à Monique Clament ; Francis Laclau

Réunion du 4 août 2006 : Absents : Francis Laclau ; Jeanine Courrèges ; Bertrand Loubet, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd

Réunion du 21 septembre 2006 : Absent : Francis Laclau

## • *Rentrée scolaire*

La rentrée 2006 s'est déroulée sans surprise, dans la sérénité et nous avons le plaisir et la chance de conserver la même équipe pédagogique.

Avec un effectif de 95 élèves, comme l'an dernier, les quatre classes sont bien remplies notamment la maternelle qui constitue la moitié de l'effectif .

Les élèves sont répartis en quatre classes :

- 29 en classe de maternelle, 12 petite section et 17 moyenne section, avec Melle Stéphanie Castéra
- 25 élèves dans la classe de Mme Sandrine Clément, 17 grande section maternelle et 8 cours préparatoire
- 22 enfants dans la classe de Melle Yolande Billard, dont 8 CE1 et 14 CE2
- 10 CM1 et 9 CM2 dans la classe du Directeur, Mr Jean Commenges.

L'effectif très important de la maternelle nous a conduit à maintenir le renforcement des heures d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) mis en place à la rentrée scolaire 2005 :

- Annick Commenges, ATSEM, effectue 24 heures dans la classe de Stéphanie Castéra,
- Carole Durancet effectue 16h en qualité d'ATSEM dans les classes de maternelle : 12h dans la classe des petits, 4 heures dans la classe de Sandrine Clément. Carole Durancet a entamé une procédure de « validation des acquis de l'expérience » afin d'obtenir la qualification d' ATSEM .
- Sandrine Hourtolou, titulaire du BAFA , effectue également 4 heures hebdomadaires l'après midi (en complément de Annick Commenges), dans la classe de Stéphanie Castéra qui compte 29 enfants de 3 à 4 ans .

Nous n'avons pas accueilli en septembre les enfants âgés de deux ans et demi ; après avis du Conseil d'école, il a été décidé que ces enfants pourront être scolarisés après les vacances d'hiver, soit le 5 mars 2007. L'effectif de la classe des petits dépassera probablement les 35 élèves .

Nous n'avons pas renouvelé le contrat « CAE » de Céline Ladessus qui assurait jusqu'alors 26 heures hebdomadaires dont 10 heures au Centre de Loisirs et 16 heures à l'école, mais à compter de février 2007, nous rechercherons une employée susceptible de travailler à la fois à l'école et au centre de loisirs.

Le mobilier d'une classe a été remplacé ( 18 tables et 20 chaises) pour un montant de 3 241.00 € TTC .

### • *Tarifs cantine et garderie*

Mme le Maire propose au Conseil municipal de maintenir le prix du repas à 2,50€, tarif en vigueur depuis 5 ans . Le coût de la garderie restera inchangé également, 0.61€ pour un enfant ; 0.50€, tarif famille pour deux enfants, gratuité pour le troisième ; forfait semaine à 4€ et 7€. Cette année, la garderie du soir est assurée par le centre de loisirs, en conséquence, une partie de la recette sera reversée à l'association gestionnaire .

Le conseil municipal approuve ces propositions .

L'aide aux devoirs est assurée par Mme Nathalie BATOT , le lundi et le jeudi durant la garderie du soir .

### • *Plan local d'urbanisme*

Le plan local d'urbanisme de notre commune a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal le 4 août 2006 mettant un terme à une procédure d'élaboration qui a duré deux ans .

Après l'enquête publique, clôturée le 16 juin, nous avons remis notre document sur le métier afin de prendre en compte certaines observations de l'Etat et nous prononcer sur les remarques ou demandes nouvelles formulées par des particuliers .

**-Les modifications principales apportées concernent la qualification de certaines zones et le règlement afférent .**

En effet, compte tenu du durcissement des positions de l'Etat concernant l'assainissement, des zones réputées initialement constructibles avec assainissement autonome ont été classées en zone constructible avec assainissement collectif obligatoire, imposant l'établissement d'un calendrier de réalisation de réseau d'égouts .

En conséquence, de nombreux terrains ne pourront être urbanisés qu'après la création ou l'extension d'un réseau collectif.

La commune et le Syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse ont élaboré un échéancier de travaux :

- 2006 : extension du réseau Route d'Assat et Rue de la Licorne



- 2007 : extension du réseau à la rue des Pêcheurs et à l'impasse des Mattots
- 2008 : création d'un réseau rue de la Vallée de l'Ousse et extension du réseau Impasse des Pyrénées
- 2011 : création du réseau rue des Rives de l'Ousse
- 2013 : extension du réseau à la Côte du Canal

L'assainissement individuel est toléré seulement en zone NH (habitat diffus) avec une surface minimale de 1500 m<sup>2</sup>. Pour tous les terrains concernés, une étude de sols préalable certifiant l'aptitude à recevoir un assainissement individuel sera exigée dès le certificat d'urbanisme.

**- En ce qui concerne les objectifs de densification urbaine prônés par l'Etat, nous avons pu limiter leur application à la zone UA .**

Dans le centre bourg, les règles de surface minimum de terrains, de coefficient d'occupation des sols ou d'emprise au sol, ne seront plus applicables ; en conséquence, nous prenons le risque de voir naître des projets urbains déplaisants . Cependant, par sa superficie, la zone UA représente le secteur le moins important de la commune et nous disposons du droit de préemption pour bloquer un programme d'habitations trop dense, le cas échéant.

**-Nous avons maintenu la taille minimale de terrains en zones UB, 1AU qui constituent les secteurs à urbaniser les plus importants : c'était là l'enjeu essentiel pour notre avenir, en terme de démographie, de qualité de vie, de préservation de nos activités agricoles. Au terme de nombreuses réunions, courriers explicatifs, nous avons pu imposer notre point de vue et maintenir l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à ces zones .**

**Madame le Maire tient à remercier particulièrement Mr le Secrétaire Général de la Préfecture, Jean-Noël HUMBERT, qui nous a écouté, compris et soutenu tout au long des dernières semaines alors que les représentants de la DDE restaient très réticents et que nous craignions un rejet de notre PLU .**

Le plan local d'urbanisme s'applique donc depuis le 7 septembre dernier ; toutes les personnes qui avaient demandé des modifications de zonage ont été averties personnellement des suites données à leurs requêtes.

### ***• Accompagnement du PLU : médiation territoriale***

Afin de compléter la démarche de communication engagée lors de l'élaboration du PLU, une réunion publique sera organisée le jeudi 16 novembre à 20h30 : nous examinerons le PLU tel qu'il a été approuvé puis nous présenterons officiellement la plaquette d'information et de communication élaborée par les agriculteurs de la commune, le conseil municipal, la Chambre d'Agriculture, la communauté d'agglomération et Catherine Boyer-Durrieu.

Ce document est constitué d'un mini-journal présentant l'agriculture dans notre commune : les activités agricoles au rythme des saisons, les productions, la localisation des fermes et quelques réflexions et conseils spécifiques ; ce document réellement informatif est accompagné d'une lettre d'accueil du Maire et du Conseil Municipal à l'intention des nouveaux habitants .

La conception et l'édition sont réalisées par la Société COVEDI ; les dernières corrections sont en cours puis après une ultime relecture effectuée par les agriculteurs, nous pourrons le diffuser .

Cette démarche, menée à son terme grâce à l'engagement de tous les participants, est une première expérience aboutie qui intéresse et nous sommes très sollicités pour faire partager notre expérience .

Ainsi, le congrès national des agents fonciers de la Chambre d'Agriculture ( moins médiatisé que celui des pompiers...) s'est réuni à Artigueloutan, le 28 septembre dernier durant un après midi où, Mme le maire, Pascal Mora (CDA), Jean-Luc Lafargue (Chambre d'Agriculture) et Catherine Boyer Durrieu ont été invités à exposer le sens de la démarche, les moyens mis en œuvre et le résultat de ce travail .

Dans le même sens, le maire d'Artigueloutan interviendra sur ce sujet à l'occasion du colloque organisé par les chambres consulaires de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn, de Métiers et d'Agriculture dont le thème sera « l'intégration de l'entreprise agricole dans son environnement ».

De plus, le supplément mensuel (septembre 2006) du journal « L'éclair » rend compte de nos réflexions dans le cadre d'un article intitulé « la campagne « en » communication » .

Informé, communiquer dans le sens de se faire connaître et reconnaître , c'est un premier pas qu'il faut ensuite poursuivre au quotidien : les engagements que nous avons pris à travers le PLU concernant tous les habitants d'Artigueloutan -agriculteurs ou non agriculteurs - et la réussite de notre vie commune dépend de chacun d'entre nous.

### • *Taxe Locale d'Équipement*

Dans la suite logique de l'approbation du plan local d'urbanisme, Mme le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe locale d'équipement.

Destinée à financer les équipements publics nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants, cette taxe est liée au permis de construire, elle grève toutes les constructions y compris certains bâtiments agricoles.

Depuis 1986, le taux, égal à 3%, n'a pas été relevé : il est proposé de l'augmenter de 1% .

Après délibération, le conseil municipal fixe le taux de la taxe locale d'équipement à 4% .



- ***Travaux communaux : beaucoup de retard !***

**Voirie communale :** c'est l'entreprise Vigneau qui a obtenu le marché pour un montant de 57 594,56 € TTC.

Les travaux ont débuté au début du mois de septembre et doivent être terminés le 2 novembre .

Le programme voirie 2006 comprend :

- réfection totale de la rue de l'Eglise
- impasse des Pyrénées : réfection partielle, revêtement tri-couche
- impasse du coteau : réfection totale sur 700 mètres
- rue des chevreuils : emplois partiels
- trottoirs rue du Ruisseau : dans l'attente d'un renforcement de l'éclairage public, non réalisé, la réalisation couvrira une trentaine de mètres
- Rue des Pêcheurs : emplois partiels
- Impasse des Mattots : emplois partiels
- Rue de la Passerelle : emplois partiels et revêtement bi-couche

**Renforcement électrique, enfouissement de réseaux :**

- Route de Nousty : le renforcement et l'enfouissement du réseau électricité et éclairage public programmé depuis deux ans ne sont pas encore réalisés . Nos interrogations reçoivent invariablement la même excuse : « France Telecom ne donne pas de réponse pour son réseau ».
- La programmation 2006 prévoit l'enfouissement des réseaux Rue de la Mairie, rue de la Vallée de l'Ousse (stade) et Côte de la Fontaine .

**Construction du réseau d'assainissement collectif Rue de la Licorne :** du retard aussi pour ces travaux mais ce délai dans la réalisation a permis d'améliorer les études préalables et adapter le projet de réseau aux choix effectués dans le PLU.

La programmation 2007 en matière d'assainissement collectif prévoit l'extension du réseau à l'Impasse des Mattots ainsi qu'à la rue des Pêcheurs, travaux motivés dans cette rue par le fonctionnement très défectueux des fosses septiques : nous nous employons à coordonner ces travaux avec un enfouissement des réseaux électriques, éclairage et téléphone . Bien sûr, nous sommes optimistes !

**-Aménagements des abords du stade :** malgré la décision de réaliser nous -mêmes les tranchées destinées à l'enfouissement des réseaux, justifiée par l'impossibilité de l'entreprise STEE d'assurer dans des délais raisonnables ce travail, le chantier n'est pas terminé et nous en prenons l'entière responsabilité . Nous avons pu néanmoins garantir la sécurité des enfants pour la tenue du tournoi de football et la bonne volonté, la bonne humeur de tous les bénévoles du club nous a réconforté .

Bonne volonté que nous allons malheureusement continuer à solliciter encore quelques semaines, car la Société Garvitte qui fournit le matériel nécessaire aux aménagements, connaît également des retards de livraison.

- **Réfection du toit de la salle des fêtes** : le chantier a commencé avec deux semaines de retard, mais l'entreprise Cancé a tenu le délai d'un mois pour la réalisation du toit et livré le travail le 11 octobre. Malgré les quelques finitions restées en attente, les activités sportives ont pu reprendre aux dates prévues.

De plus, l'état du sol impose un nettoyage en profondeur que nous réaliserons pendant les vacances de Toussaint. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées.

### • ***RN117 et circulation des camions : le carrefour giratoire en 2007***

Le transfert de compétences entre l'Etat et le département des Pyrénées Atlantiques réalisé cette année concerne la route nationale 117 qui deviendra prochainement la RD 817.

Nous attendons avec impatience ce changement dans l'objectif de peser davantage sur les décisions et les choix pris pour l'entretien et l'aménagement de cette voie.

La première conséquence de ce transfert de responsabilité a donné lieu à de nombreux débats en liaison avec l'interdiction de circulation des camions de plus de 7,5 Tonnes sur l'ex RN117. Cette interdiction, instaurée par le Préfet en 1985 après l'ouverture de l'autoroute, était régulièrement contestée par les entreprises de transporteurs, avec une virulence accrue ces dernières années.

Malgré les pressions de l'Etat associées à celles des transporteurs, la position de la commune d'Artigueloutan et de la commune de Nousty a toujours été de refuser le transit des poids lourds sur la RN117 tant que les aménagements de sécurité n'étaient pas réalisés.

Le chantier de Turboméca soutenu financièrement par le Département a été le motif déterminant de l'évolution de notre situation. En effet, la circulation des poids lourds induite par le transport de graviers en provenance des carrières du Pibeste près de Lourdes a rapidement nourri les protestations et doléances des communes traversées (Saint Pé de Bigorre et Lestelle Bétharam). Les élus ont saisi Mr le Préfet et demandé la levée de l'interdiction faite aux poids lourds de circuler sur la RN117 afin d'alléger le trafic sur leurs communes.

Nous n'avons pas tardé à réagir et manifester notre opposition à ce projet.

Une réunion de concertation entre toutes les communes concernées s'est tenue à la Préfecture le 19 septembre à l'issue de laquelle des engagements formels ont été pris :

- L'interdiction faite aux poids lourds de circuler sur la RN117 est suspendue provisoirement pour la durée du chantier de Turboméca, soit jusqu'au mois de janvier 2007 ;



Cet engagement du Département nous satisfait, bien évidemment, mais dans l'attente nous subissons néanmoins de graves nuisances . En effet, les poids lourds, non contents d'utiliser la Rn117, se permettent également de traverser notre commune sur les voies départementales 215 et 213 .

Mme le Maire a saisi le Président du Conseil Général d'une requête formelle visant à interdire la circulation des poids lourds sur les voies départementales .

En outre, les travaux de réfection de la chaussée décidés par le Département en ce moment conduisent de nombreux automobilistes et camions à éviter la nationale . L'opportunité de réaliser ce chantier actuellement a été soulevée par la commune mais, semble t'il, des impératifs budgétaires commandent cette opération .

Nous ne pouvons que recommander à tous les usagers de la commune la plus grande prudence durant la durée des travaux et encore de la patience avant la construction de notre carrefour giratoire qui constituera une amélioration essentielle pour la sécurité de nos déplacements quotidiens .

### • *Communauté d'agglomération*

De très nombreuses délibérations sont produites par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération et nous ne pouvons pas dans le cadre du bulletin municipal vous en informer complètement .

Toutes les décisions de la communauté font l'objet d'un affichage réglementaire et sont disponibles en consultation à la Mairie.

Parmi les décisions importantes prises récemment, il faut souligner l'extension de la compétence communautaire à l'assainissement collectif. En effet, depuis sa création en 2000, la communauté d'agglomération était compétente pour le service des ordures ménagères mais ne gèrait pas l'assainissement collectif .

A la demande de la Cour des Comptes et des services de l'Etat, la compétence a du être élargie et les communes ont transféré la gestion de leurs réseaux d'assainissement à la communauté.

Le syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse, qui regroupe notamment cinq communes appartenant à la communauté d'agglomération, Idron, Lée, Ousse, Artigueloutan et Sendets, aurait du logiquement être dissous pour transférer les réseaux de ces communes . Après accord de la Préfecture, il a été décidé que le Syndicat de la Plaine de l'Ousse continuerait à gérer les réseaux de ces communes jusqu'en 2013, année d'achèvement des travaux prévus par le schéma directeur.

Cette dérogation satisfait à la fois les communes concernées et le Syndicat qui bénéficie ainsi d'un délai suffisant pour préparer son avenir en fonction du retrait de ces cinq communes qui apportent aujourd'hui l'essentiel des recettes financières au Syndicat.





## L'agglo vous propose des solutions pour vos trajets grâce au transport en commun :

Les transports en commun sont une compétence de la communauté d'agglomération ; la STAP est le délégataire de cette compétence jusqu'en 2009. Aujourd'hui il existe plusieurs possibilités pour les habitants d'Artigueloutan de rejoindre le centre de l'agglo.

La ligne 12 qui dessert Artigueloutan fait partie du réseau proposé par la STAP : les départs commencent à 8h15 devant la salle des fêtes.

Il est possible de partir plus tôt grâce au sous-traitant de la STAP, les bus Laporte-Hauret, qui assurent un premier passage à 7h16 au niveau de « Mounyoye ». Ces lignes ont pour terminus le centre de la ville de Pau (Bosquet)

**En plus de ces lignes régulières, la STAP propose un service à la demande : Le Taxibus**

Le Taxibus est un service de la STAP complémentaire des lignes régulières 11 et 12. Il vous permet d'être pris en charge par un taxi à l'heure et l'arrêt de votre choix sur simple réservation.

De 7h30 à 19h15, le Taxibus vous permet de faire un aller-retour toutes les heures et ceci tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf dimanche et jours fériés). Le Taxibus offre un accès facile et rapide au centre ville de Pau.

**Comment ça marche ?**

Vous appelez le 0800 643 173 la veille de votre déplacement de 9h à 12h et de 14h à 17h15 et le matin avant 11h30 pour un déplacement l'après midi.

Grâce à un abonnement annuel de 5€ par an, le trajet ne coûte que 1€. Vous achetez le ticket unitaire au conducteur du Taxibus, au moment de la course.

Bien sûr le ticket vous permet de prendre toutes les correspondances des autres lignes du réseau STAP dans la limite d'une heure.

Pour plus d'informations et pour recevoir un plan détaillé ainsi que tous les horaires : [stap.com](http://stap.com) 0559141516

Enfin, il est possible de prendre les bus de la SALT qui réalisent quotidiennement le trajet Tarbes/Pau et inversement. Il est possible de le prendre sur la route nationale 117, au niveau d'Artigueloutan. Le premier départ est à 7h21 le matin. Le trajet ne coûte que 1€. Plus d'informations au 05 62 34 76 69.





## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE**

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune sont recevables jusqu'au 31 décembre. Il suffit pour cela de se présenter au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de téléphone).

Nous invitons tous les nouveaux habitants à effectuer leur changement d'inscription afin de ne pas manquer les nombreux rendez-vous électoraux de 2007

**Permanence le 31 décembre 2006 de 15 heures à 17 heures pour les dernières inscriptions.**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu ...le samedi 11 novembre à 11 heures 30( surpris ?). Nous vous invitons à venir nombreux participer à cette cérémonie. A l'issue, un traditionnel vin d'honneur vous sera offert par la municipalité.

### **REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : le jeudi 16 novembre à 20h30**

Comme indiqué dans le présent bulletin municipal, le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé . En conséquence, le maire et le Conseil Municipal vous invitent à assister à une réunion publique de présentation générale du document tel qu'il s'applique après les modifications apportées après l'enquête publique. De plus, dans le cadre de la démarche de médiation territoriale menée en partenariat avec les agriculteurs, nous vous présenterons la plaquette d'information et de communication sur les activités agricoles élaborée conjointement par les agriculteurs, la commune et la chambre d'agriculture .

### **TELETHON**

Le Téléthon 2006 aura lieu les 8 et 9 décembre prochains. Le programme sera connu prochainement.



## COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Comme tous les ans, la collecte de la banque alimentaire aura lieu le 25 novembre 2006. Nous vous invitons donc à porter vos dons à la mairie la semaine du 20 au 24 novembre aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Merci pour votre générosité.

## REVEILLON

Organisé par le foot club de la Vallée de l'Ousse depuis de nombreuses années, le Réveillon de la Saint Sylvestre est un rendez vous incontournable pour de nombreux artigueloutanais, leur famille et leurs amis . Ne tardez pas à réserver vos places en téléphonant à Lulu au 05 59 81 72 84 ou Pascal au 05 59 81 80 18 .

## TENNIS CLUB D'ARTIGUELOUTAN

Pour les enfants les cours de tennis ont repris.

Les créneaux horaires sont les suivants:

2 cours le mercredi matin (11 heures à 12 heures et 14 heures à 15 heures)

1 cours le jeudi soir de 18h45 à 19h45

1 cours le samedi matin ( 11 heures à 12 heures)

Pour tout renseignement appeler le 05 59 81 84 82 ou le 05 59 81 86 26.

## UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tennis le lundi de 18 heures à 21 heures

Foot en cas de pluie le mardi de 18 heures à 20 heures

Volley le mardi de 20 heures à 22 heures

Tennis le mercredi de 11 heures à 12 heures, de 14 heures à 15 heures et de 16 heures à 18 heures

Basket le mercredi de 18 heures 30 à 20 heures et de 20 heures à 22 heures

Tennis le jeudi de 17 heures 45 à 22 heures

Basket le vendredi de 18 heures 30 à 20 heures et de 20 heures à 22 heures

Tennis le samedi de 11 heures à 12 heures.

En dehors de ces plages horaires, la salle peut être utilisée par tout habitant de la commune à titre individuel.

**ELAGAGE DES HAIES** : nous vous remercions par avance de veiller à élaguer vos haies en bordure des chemins communaux ou des propriétés voisines .





A notre invitation, Mr Humbert, Secrétaire Général de la Préfecture, a visité ARTIGUELOUTAN le 24 août dernier : nous tenions à lui montrer la réalité de notre commune, la force de notre agriculture, à travers une promenade à pied au centre de bourg puis au quartier de la rue du Ruisseau et une visite des installations de la ferme de Mr et Mme Humaraut.

Le mercredi 20 septembre, les enfants ont profité du beau temps pour se rendre à la ferme de Mr. et Mme Humaraut. Les enfants leur ont remis des cadeaux confectionnés au centre de loisirs afin de les remercier de leur accueil chaleureux lors de la visite de la ferme le 28 août : Cet après midi avait été apprécié par les enfants et c'était clôturé par un goûter "maison" du lait frais, des biscuits et du jus de fruits à volonté, de bons souvenirs pour les enfants !



Le vide grenier du Foyer rural le dimanche 3 septembre

Le tournoi de foot du Football Club de la vallée de l'Ousse : malgré les travaux non achevés au abords du stade, le tournoi des poussins et benjamins a pu avoir lieu dans des conditions acceptables. Plus de 240 enfants et leurs parents ont passé la journée à Artigueloutan dans une excellente ambiance et, grâce à un beau soleil au tournoi des bénévoles du club, le tournoi 2006 a été un succès.



La transhumance, le samedi 9 septembre.

Des épreuves ludiques proposées par la Prévention routière à l'intention des enfants et des adultes ont permis aux nombreux participants de tester leurs connaissances.



La maternelle grande section, bien installée dans le nouveau mobilier



Réunion de la chambre d'agriculture le 28 septembre



Exposition

Travaux salle des fêtes : de bien curieux personnages à Artigueloutan : l'entreprise de "désamiantage" en action



Les assistantes maternelles ont effectué leur rentrée avec de nouvelles résolutions : elles se rencontrent désormais deux fois par semaine et pourront bénéficier des installations de l'école. Le Conseil général accompagne cette initiative et met à leur disposition, une formation "spécialisée ateliers", un prêt de malles de jeux, des sorties et animations sur place.



Saint Alain"s : ils sont treize sur la commune et s'étaient donné rendez-vous le 9 septembre à l'occasion de la transhumance.